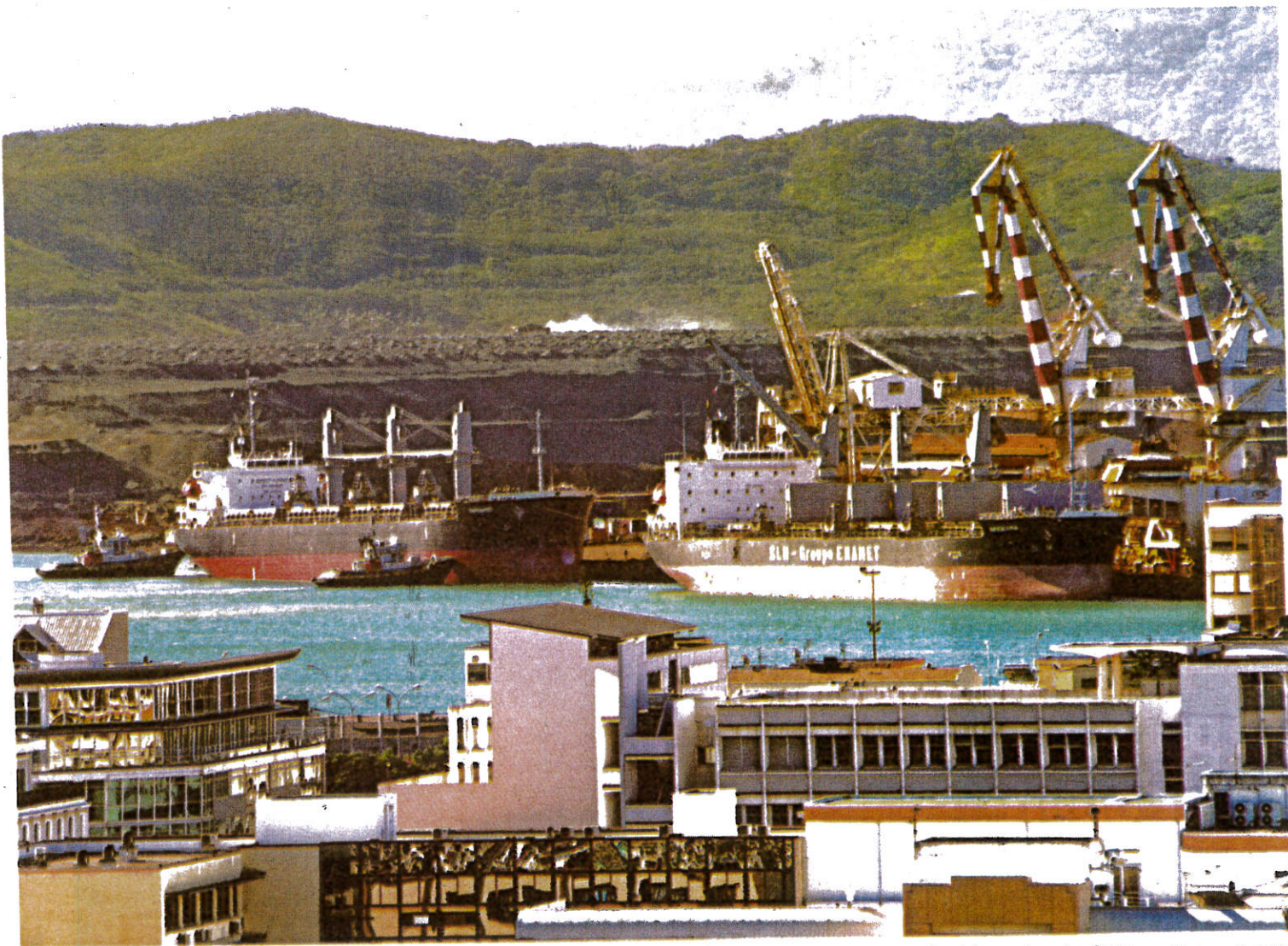


2020

L'exportation de minerai des réserves métallurgiques devra avoir été demandée cette année et avant le 31 décembre.

Vie des usines et après-nickel :

Le gouvernement a donné son feu vert hier à trois textes pour autoriser l'exportation de minerai depuis les réserves métallurgiques et instaurer une redevance sur l'extraction et une taxe à l'exportation des produits miniers. « *Un premier pas historique* » vers la création d'un « fonds nickel pour les générations futures » et des décisions « d'urgence » pour sortir la SLN et Vale de l'ornière.



Les textes adoptés visent à soutenir l'industrie du nickel dans l'immédiat et à se projeter dans un contexte durablement moins faste. Photo archives LNC

Par **Christine Lalande**

« Il y a eu une décision majeure, pas unanime, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour adopter ces dispositions fondamentales et de toute façon nécessaires, pour que les usines puissent passer la période difficile d'aujourd'hui », a résumé le président du gouvernement, Thierry Santa. Tout d'abord, l'adoption d'un projet de loi du pays autorisant les exportations depuis les « réserves métallurgiques » sanctuarisées par le Code minier en 2009. Jusqu'à présent, les minerais des trois massifs désignés comme « réserves » pour supporter les projets métallurgiques - Tiébaghi, Koniambo et le Sud latéritique de Goro - ne devaient être voués qu'à la transformation localement.

Demain, si le Congrès vote à son tour ce texte, adopté avec les six voix des membres non-indépendantistes du gouvernement, les opérateurs miniers pourront valoriser ces minerais par des exportations.

Un moyen pour la SLN d'atteindre plus rapidement les 4 millions de tonnes qu'elle a été autorisée à exporter en 2019, en pouvant aussi utiliser les ressources importantes en minerai à faible teneur du massif de Tiébaghi, et un prérequis pour que Vale, assise sur la réserve métallurgique de Goro uniquement, puisse elle aussi formuler une demande d'exportation pour le minerai plus

« **Dispositions fondamentales.** »

nécessaire à son nouveau processus d'exploitation.

« Ces autorisations restent l'un des piliers de leurs plans de sauvegarde respectifs », déclare Thierry Santa, « d'une part, de la SLN qui est dans une situation complexe aujourd'hui avec un risque de cessation de paiement et d'une procédure de sauvegarde d'ici la fin de l'année, et d'autre part de Vale dans le cadre de son protocole de vente. » En contrepartie, le gouvernement attend des opérateurs « plus de précisions sur leur stratégie future en Nouvelle-



Une délégation du Soenc nickel a été reçue par le gouvernement. Photo CL

Calédonie » et a, à ce titre, suspendu sa décision d'accéder à la nouvelle demande formulée cette année par la SLN de pouvoir exporter deux millions de tonnes supplémentaires, à des engagements sur les perspectives à terme de l'exploitation de l'usine de Doniambo. L'adoption de ce projet de loi est une satisfaction pour le Soenc nickel qui a été reçu avant la séance pour plaider le dossier de la SLN, « mais qui ne sera pas suffisante » juge le syndicat (lire par ailleurs). Cette dérogation au code minier

consentie pour une durée de cinq ans, est renouvelable une fois.

VERS UN FONDS POUR L'APRÈS-NICKEL

Le gouvernement a aussi adopté, hier matin, deux avant-projets de lois du pays qui créent une taxe d'exportation et une redevance d'extraction. Des dispositions adoptées avec les six voix des membres non-indépendantistes du gouvernement et celle de l'UC Gilbert Tyuionon, l'abstention de Jean-Louis d'Anglebermes et deux voix contre des mem-

bres UNI (Jean-Pierre Djaiwé et Valentine Eurisouké). Ces taxes, dont les taux devront être fixés par le Congrès - en fonction de la valeur de cargaison probablement - auront vocation à créer une ressource au bénéfice des communes impactées par l'exploitation minière, « des collectivités telles que les provinces pour envisager de nouvelles diversifications économiques », et pour abonder le fonds nickel dans l'attente et la perspective de la création du très discuté « fonds pour les générations futures ». Une décision que le gouvernement a qualifiée de « premier pas historique », dont les modalités de gestion seront davantage discutées dans le cadre des Assises du nickel qui seront organisées à la fin de l'année. « Il ne s'agit pas de bouleverser le schéma minier, assure Thierry Santa. C'est bien dans le cadre des Assises du nickel que la stratégie minière globale sera évoquée. » De même que ces décisions « ne remettent pas forcément en cause le pacte de stabilité fiscale dont bénéficie Vale », estime Thierry Santa, même si de futures autorisations d'export pourraient être liées à la participation à cette nouvelle fiscalité minière.